

### Nouvelles du conseil du 30 mai 2022

#### Remplacez-les par des indigènes, la biodiversité y gagnera grandement!

#### La Municipalité lutte contre les plantes néophytes envahissantes et invite chaleureusement les propriétaires de jardin à faire de même

En cette fin de printemps, les instances cantonales de l'environnement et des ponts et chaussées lancent un nouvel appel pressant aux communes, afin qu'elles participent aux efforts de lutte contre les plantes néophytes invasives, lesquelles menacent directement une biodiversité déjà tellement mise à mal par le dérèglement climatique et l'accroissement des activités et constructions humaines. La Municipalité est engagée concrètement dans cette lutte et elle invite la population, en particulier les propriétaires de jardins, à mettre la main à la pâte eux aussi.

#### Le choix est assez vaste

Les espèces qualifiées d'envahissantes proviennent d'autres régions du monde et exercent une concurrence déséquilibrée sur les végétaux indigènes. Elles conquièrent des terrains d'où elles éliminent toute autre plante et causent donc un appauvrissement tragique de la biodiversité. Pour contribuer à stopper la propagation des dangereuses envahissantes, l'action la plus efficace consiste à remplacer toutes les plantes néophytes par des végétaux indigènes. Incontestablement, le choix de plantes, fleurs, arbustes et autres arbres est bien assez vaste, parmi les espèces de chez nous, qui s'acclimateront donc parfaitement et rendront chaque jardin à la fois magnifique pour les yeux et accueillant pour les insectes et la petite faune qui diminuent tragiquement.



*Le buddleia ne mérite pas son surnom d'arbitre à papillons et doit absolument être éliminé*

#### A incinérer

Il est préférable d'agir avant la floraison et la maturation des plantes, donc le plus vite possible. Pour éliminer ces plantes, on choisira l'incinération (dans des sacs poubelle consignés), afin d'éviter leur propagation. D'ailleurs, choisies comme ornement, ces plantes finiront par envahir aussi votre jardin et en étouffer toute les autres espèces.

### Sus au buddléia...

Parmi les plantes néophytes invasives les plus dangereuses listées par les autorités cantonales, arrêtons-nous aujourd'hui sur deux premières espèces, à commencer par le buddleia, surnommé à tort « arbre à papillons ». En effet, si ses fleurs attirent les papillons, les feuilles du buddléia (*buddleja davidii*) ne sont d'aucun intérêt pour les chenilles, qui ne peuvent pas les consommer. Ce buisson constitue une menace importante, car il se répand efficacement, au détriment de plantes indigènes déjà rares qu'il étouffe littéralement, en supprimant ainsi de précieuses sources de nourriture pour les papillons. Un seul buddléia produit jusqu'à 3 millions de graines, qui sont transportées par le vent sur de grandes distances !



*Le laurier-cerise, certes toujours vert, mais tellement dangereux pour notre biodiversité !*

### ... et au laurier-cerise

Autre catastrophe écologique, le laurier-cerise qui se répand de plus en plus dans les forêts, où sa croissance rapide et ses feuilles persistantes privent le sol de lumière et empêchent le rajeunissement des peuplements indigènes, ainsi que la levée d'une flore indispensable pour nos oiseaux et nos insectes. Les fruits du laurier-cerise sont disséminés par les oiseaux et cette espèce s'étend à une grande vitesse grâce à sa repousse végétative.

### Éliminez-les !

Vous avez un buddleia ou un laurier-cerise dans votre jardin ? N'hésitez pas une seconde : coupez-le au plus vite et éliminez-le avec les ordures ménagères. Et à sa place, plantez un buisson indigène qui embellira vos alentours et les rendra nettement plus vivants. Par ailleurs, les promeneurs qui rencontrent de telles arbustes, dans la nature, sont invités à les arracher sans pitié.

**Informations supplémentaires :** [www.infoflora.ch/fr](http://www.infoflora.ch/fr), [www.weu.be.ch/fr](http://www.weu.be.ch/fr), ainsi que de nombreuses illustrations sur le site alémanique [www.neophyt.ch](http://www.neophyt.ch)

### Il est interdit de prélever l'eau de la Suze

Les autorités municipales rappellent à la population qu'il est formellement interdit de prélever de l'eau dans la Suze, par exemple pour remplir une piscine. De même, il est interdit également de vider une piscine dans la rivière, où les produits chimiques utilisés peuvent causer des dégâts importants pour la faune. La population est par avance remerciée de respecter ces lois à la lettre.



## **Municipalité de Sonceboz-Sombeval**

### **On ne grimpe pas aux arbres**

Le Conseil municipal invite les parents à empêcher leurs enfants de grimper aux arbres qui ombragent les places de jeux publiques. Même si ces végétaux sont entretenus et surveillés, des branches mortes peuvent en tout temps se briser. Des accidents sont survenus récemment et des enfants ont été blessés alors qu'il s'adonnait justement à l'escalade de ces arbres. L'École à journée continue et l'École primaire interdisant aux écoliers de grimper, il serait bon que les parents fassent de même. La Municipalité remercie par avance les parents qui voudront bien suivre cette suggestion pressante et rappellent à tout un chacun que la commune n'assume aucune responsabilité en cas d'accident survenant durant une telle activité.

### **Fête nationale**

Pour marquer la Fête nationale, c'est au soir du 31 juillet prochain que la population sera conviée sur la place de football, où sera installée une petite cantine et d'où seront tirés les feux d'artifices municipaux. Deux membres du corps des sapeurs-pompiers La Suze, actuellement en formation en tant qu'artificiers, procéderont au lancer de ces feux. Ils seront encadrés cette année par le couple Mireille et Jimmy Sammt, des spécialistes de ce domaine.

### **La Ceass sur la Toile**

La Ceass (Commission d'embellissement et d'animation de Sonceboz-Sombeval), que préside le conseiller municipal Sacha Calegari, met actuellement au point son nouveau site internet. Il sera plus convivial et offrira des moyens très simple de s'inscrire aux diverses manifestations proposées. Nous vous informerons dès la mise en ligne de ce nouveau site.